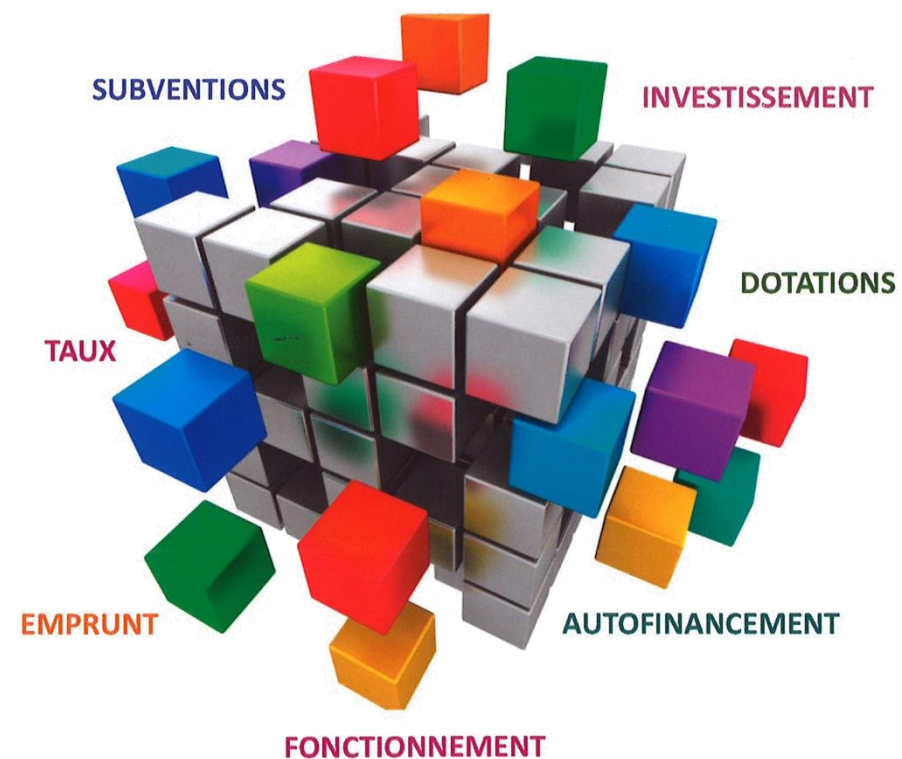


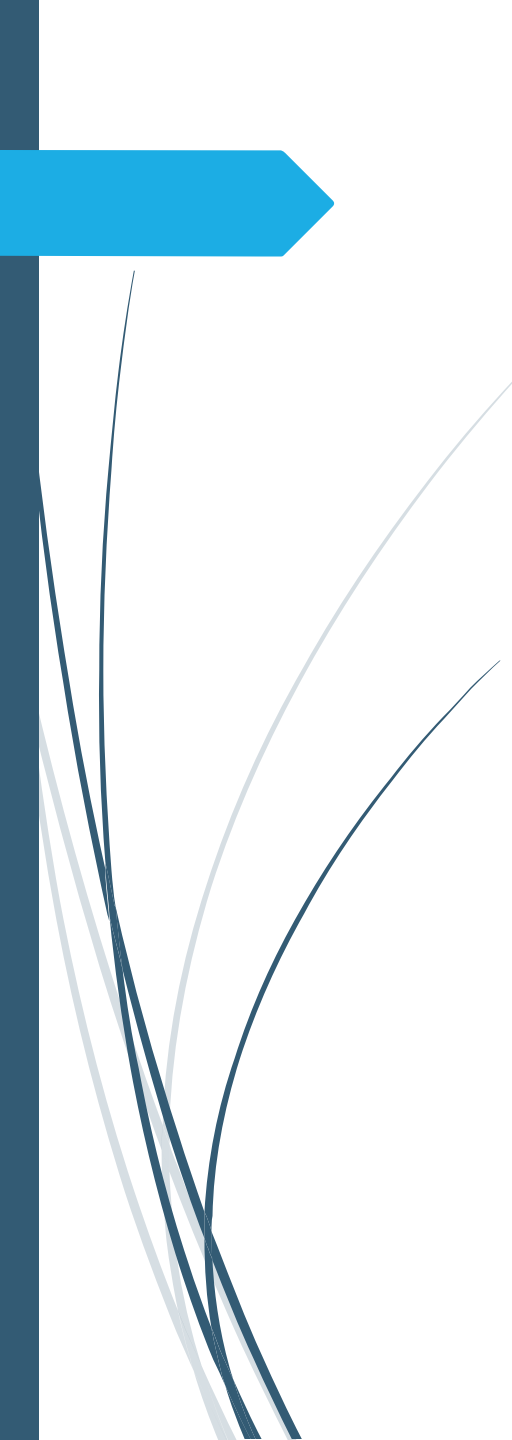


Rapport d'orientation budgétaire 2017

Ville de Baccarat

Conseil municipal du 27 février 2017





Préambule

Disposition légales:

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

Rapport d'orientation budgétaire

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

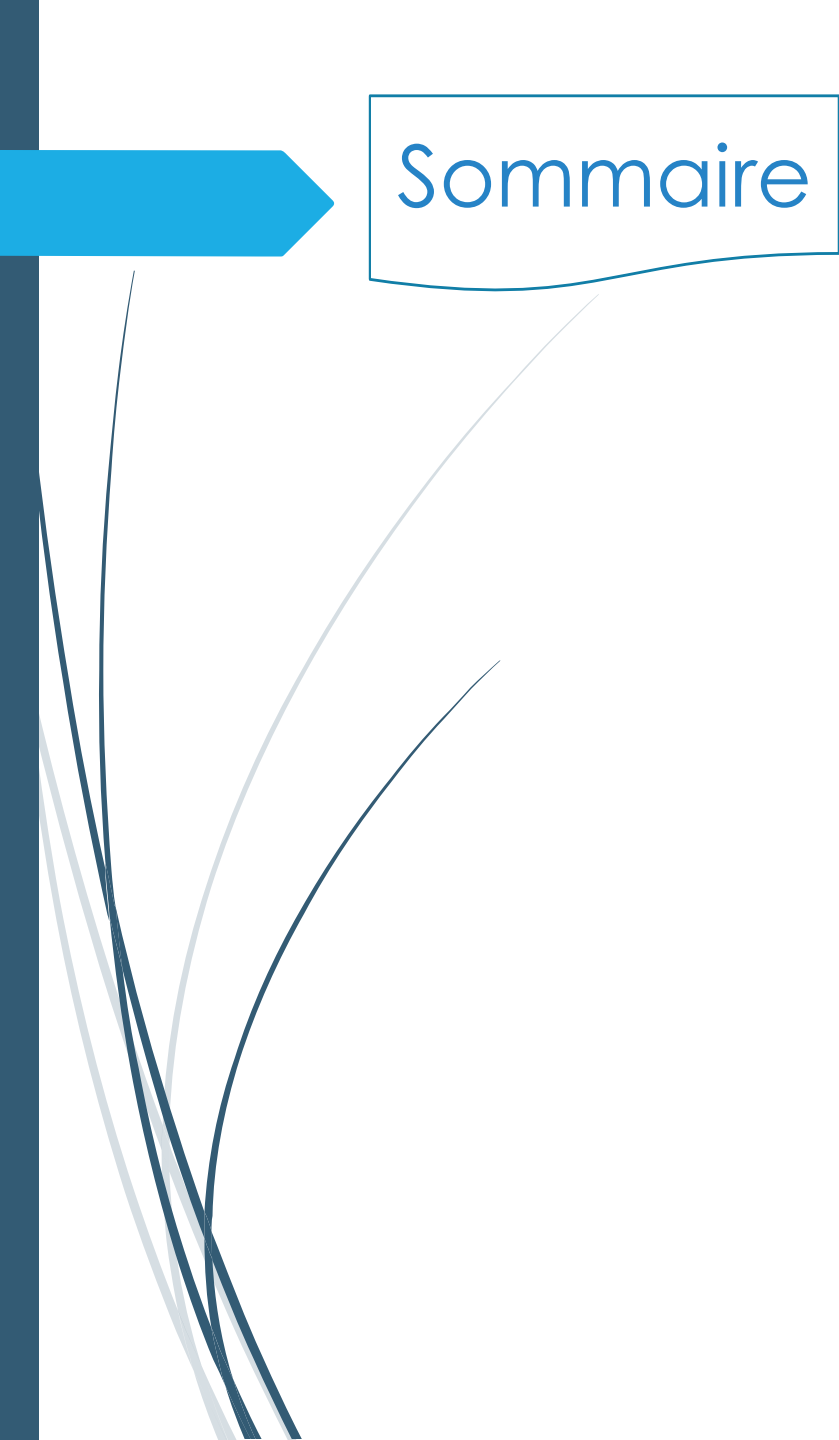
« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un),

le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.



Sommaire

➤ **Contexte général: situation économique et sociale**

- Contexte économique, financier et budgétaire européen et perspectives de la loi de finances 2017
- Situation globale du bloc communal

➤ **Situation et orientations budgétaires de la collectivité**

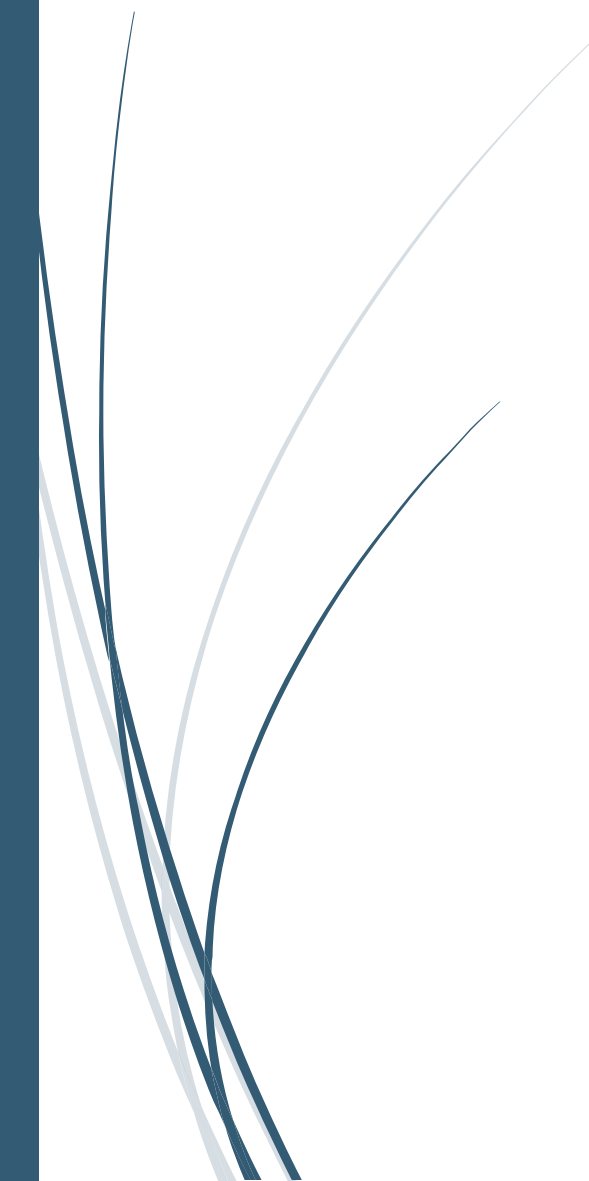
- Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Concours de l'Etat
- Dépenses de fonctionnement
 - Dépenses de personnel
 - Subventions
- Section d'investissement
 - Dette
 - Recettes d'investissement
 - Dépenses d'investissement

➤ **Ratios appliqués à la ville de Baccarat**

➤ **Programmation des projets de la collectivité**

- Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps
- Programmation des investissements
- Les priorités d'investissement retenus pour la période 2017-2020

➤ **Conclusion**



CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE



Contexte économique, financier et budgétaire européen et national

► Prévisions économiques de l'Union Européenne- automne 2016: croissance modeste dans des temps difficiles

La Commission prévoit une croissance de 1,5 % pour la zone euro et de 1,6 % pour l'UE en 2017.

La croissance économique en Europe devrait continuer d'augmenter à un rythme modéré, les progrès enregistrés récemment sur le marché du travail et la hausse de la consommation privée étant contrebalancés par un certain nombre de facteurs qui freinent la croissance et atténuent l'effet des paramètres favorables.

La consommation privée devrait rester le principal moteur de croissance en 2017, soutenue par des perspectives d'accroissement de l'emploi et un léger relèvement des salaires. Le coût du crédit demeure propice à la croissance grâce à une politique monétaire exceptionnellement accommodante. Le déficit budgétaire agrégé de la zone euro devrait poursuivre sa contraction, tandis que la politique budgétaire devrait demeurer non restrictive. L'investissement devrait continuer à augmenter.

Toutefois, les incertitudes politiques, la croissance en perte de vitesse en dehors de l'UE et la faiblesse des échanges mondiaux pèsent sur les perspectives de croissance. Il existe également un risque que les performances médiocres de l'économie au cours des dernières années freinent la croissance, et la phase persistante de basse conjoncture laisse poindre la possibilité d'une croissance plus soutenue en l'absence de pressions inflationnistes indues.



Contexte économique, financier et budgétaire européen et national

► Perspectives de la loi de finances 2017

I. Reprise de l'économie française

La reprise se confirmerait en 2017 avec une croissance de + 1,5 %, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité. L'activité devrait être plus porteuse en 2017 notamment grâce au rebond de la demande des économies émergentes et au rebond américain.

Après trois années d'accélération et un très fort dynamisme en 2015 du fait de la dépréciation notable du change et des mesures de soutien à la compétitivité notamment, le commerce extérieur serait moins porteur mais resterait soutenu par les mesures de baisse du coût du travail ainsi que par la reprise progressive de la demande extérieure.

De son côté, la demande intérieure resterait vigoureuse, sous l'impulsion notamment de la demande des ménages. La consommation des ménages resterait en effet dynamique compte tenu de la progression de l'emploi marchand grâce à la reprise de l'activité et sous l'effet des mesures de politique économique (CICE, Pacte de responsabilité et de solidarité, prime à l'embauche dans les PME), mais également de la progression des revenus de la propriété. La politique de modération fiscale à l'œuvre depuis 2014 et les mesures de baisse de l'impôt sur le revenu soutiendraient également le pouvoir d'achat des ménages.

L'investissement des ménages dans la construction serait un facteur d'accélération progressive de l'activité. Il serait en particulier soutenu par l'élargissement du prêt à taux zéro. Du côté des entreprises, l'investissement hors construction a progressé depuis 2012 et resterait à un niveau élevé en 2017 sous l'effet des mesures de politique économique et de la restauration des marges des entreprises.

Compte tenu de la poursuite de la baisse du prix du pétrole en début d'année, l'inflation – qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012 se redresserait progressivement en 2017 (+ 0,8 %).

Enfin, l'emploi marchand serait tiré à la hausse par la reprise de l'activité et bénéficierait des politiques actives en faveur de l'emploi : la dynamique de créations d'emplois observée en 2015 s'est confirmée sur les premiers trimestres de l'année 2016 et devrait légèrement accélérer aux trimestres suivants.

Contexte économique, financier et budgétaire européen et national

► Perspectives de la loi de finances 2017

II. Dans un contexte d'achèvement de la réforme territoriale, les collectivités territoriales restent associées à l'effort de redressement des comptes publics.

Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi, la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, de 3,5 Md€ en 2015 et de 3,3 Md€ en 2016, se poursuit en PLF pour 2017 avec une nouvelle diminution de 2,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2016. Comme annoncé par le Président de la République le 2 juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminué de moitié par rapport à ce qui était initialement inscrit en loi de programmation.

Cette diminution des concours financiers de l'État ne représente que 1,3 % de leurs recettes totales et 1,4 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités en 2015.

Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md€. Dans l'ensemble, le dynamisme spontané de la fiscalité locale, directe ou indirecte, en particulier pour les départements et les régions, a compensé cette baisse et permis une hausse des ressources des collectivités locales. Cette dynamique ne s'observait que rarement au niveau communal.

Surtout, la progression des montants alloués aux dispositifs de péréquation a permis de rendre l'effort soutenable pour les collectivités les plus défavorisées. Par ailleurs, en 2015, les collectivités ont réalisé un effort de maîtrise significatif de leurs dépenses de fonctionnement, qui leur a permis de reconstituer leurs capacités d'autofinancement, et donc leur capacité à investir.

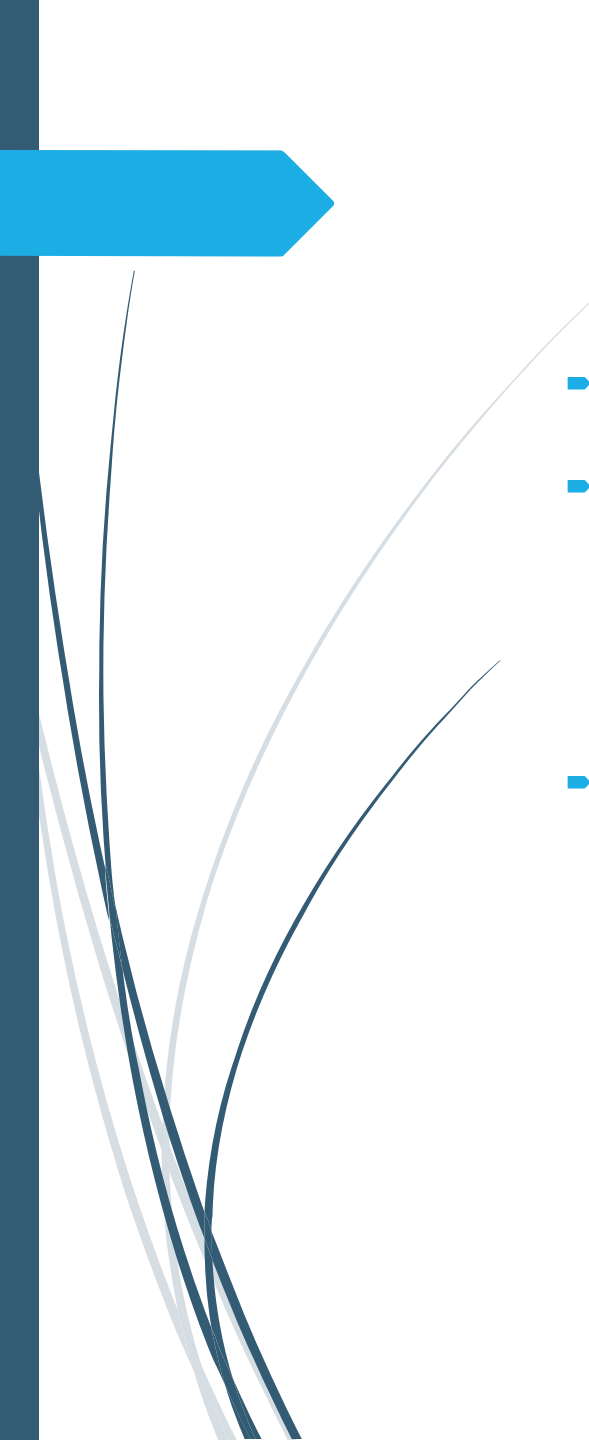
Comme en 2015 et en 2016, afin d'accompagner les collectivités les plus fragiles dans cet effort, et pour accompagner la reprise de l'investissement public local, le Gouvernement a développé :

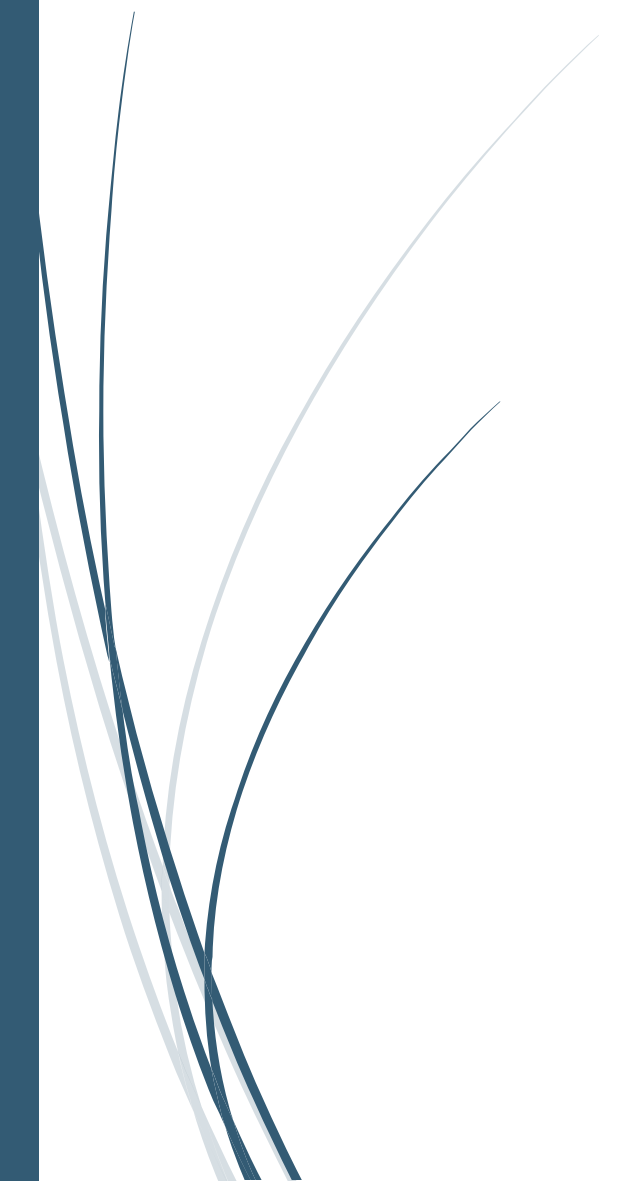
- Les systèmes de péréquation qui continuent de progresser à un rythme soutenu, de même ampleur qu'en 2015 et 2016, puisque la péréquation verticale augmente de 317 M€. Une réforme de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) permettra de recentrer le nombre de communes défavorisées bénéficiaires, et mieux répartir sa progression. Cette réforme est issue de la concertation menée par le Gouvernement avec les élus locaux au sein du comité des finances locales et est conforme aux propositions du groupe de travail parlementaire sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement ; d'autre part, dans un contexte de révision profonde de la carte intercommunale, la péréquation horizontale est stabilisée en 2017.

Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le Fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) seront ainsi maintenus à leur niveau atteint en 2016, à savoir respectivement 1 Md€ et 290 M€. En 2017, l'ensemble des dispositifs de péréquation horizontale et verticale permettra in fine d'atténuer l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités dont les ressources sont les plus faibles.

Situation global du bloc communal

- En 2016, l'épargne du bloc communal devrait à nouveau diminuer (-2,7%) après le répit de 2015, principalement sous l'effet de recettes fiscales moins bien orientées. Les dépenses d'investissement devraient cependant interrompre leur forte baisse et augmenter de 3,0% tout en restant à un niveau faible. Les emprunts enregistreraient une baisse marquée (-16,4%) amenant leur niveau en dessous de celui des remboursements de la dette.
- On observe un repli de l'épargne qui devrait se confirmer en 2017,
- En 2015, le bloc communal avait bénéficié d'une reprise de l'épargne brut (recettes moins dépenses de fonctionnement) à la faveur de recettes fiscales bien orientées et d'un net ralentissement des dépenses de fonctionnement. En 2016, l'épargne des communes et leurs groupements a de nouveau baisser (-2,7%) pour atteindre 15,8 milliards d'euros. Ce solde s'était déjà contracté trois années de suite (-14,2% en cumul entre 2011 et 2014). Les dépenses de fonctionnement enregistrent un rythme de progression limité (+0,8%) mais qui redeviendrait supérieur à celui des recettes de fonctionnement (+0,3%)
- Ces dernières absorberaient à nouveau la contribution au redressement des finances publiques (CRF^{''}) pour 2,1 milliards d'euros (portée à 70% par les communes), entraînant une baisse des dotations de l'Etat de 8,0%. La CRFP du bloc communal représente l'équivalent de 13% de son épargne brute 2015. Pour un certain nombre de collectivités, cette contribution est prélevée sur leurs recettes fiscales (pour un montant global d'environ 30 millions d'euros) en raison d'une dotation forfaitaire ou d'intercommunalité dont le montant est insuffisant.
- Les recettes fiscales seraient en hausse de 2,8%, après +4,1%. La fiscalité économique (perçue à 88% par les groupements compte tenu du poids prépondérant des groupements à fiscalité professionnelle unique) ont été moins dynamique qu'en 2015. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises perçue a progressé de 1,4%, après +4,5% en 2015, et la cotisation foncière des entreprises de +2,5%, après +3,7%. Cette dernière a évolué sous l'effet conjugué de bases et de taux moins dynamiques, comme la taxe d'habitation et les taxes foncières, qui ont subis, en plus, le contre-coup de la réforme de la fiscalité des personnes de condition modeste (cf. Note de mai 2016 page 9). La hausse des taux d'imposition a été en moyenne de 0,9% après +1,2%. Bien que réelle, cette utilisation du levier fiscal est plutôt moins prononcée que celle observée en 3^{ème} année de mandat sur les cycles précédents (+1,6% en 2003 et 1,7% en 2010). Cette modération reflète la difficulté rencontrée par les élus, depuis la suppression de la taxe professionnelle, d'augmenter une pression qui porte davantage sur les ménages.

- 
- Les autres recettes bénéficieraient notamment des versements du fonds de soutien au titre des emprunts à risque et de recettes tarifaires en hausse.
 - Les dépenses de fonctionnement se sont quasiment stabilisées en 2015 sous l'effet d'un effort particulièrement soutenu sur les achats et les subventions versées (en baisse respectivement de -1,8% et -1,9% pour les seules communes). En 2016, cette maîtrise s'est poursuivie mais dans des proportions toutefois moins marquées, certaines économies réalisées en 2015 n'étant pas reconductibles. Les dépenses de personnel devraient quant à elles accuser une légère décélération (+1,6%, après +1,7%). Les effectifs évoluent peu et les mesures gouvernementales décidées en 2016 (revalorisation du point fonction publique et mise en place des PPCR « parcours professionnels, carrières et rémunérations ») n'auront qu'un impact sensible que sur les budgets 2017. Les frais de personnel des groupements, longtemps dynamiques du fait de la création de nouvelles structures, marqueraient le pas grâce notamment au développement des mutualisations.
 - Les intérêts de la dette diminueraient de 2,6% sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.



Situation et orientations budgétaires de la collectivité

Les recettes de fonctionnement

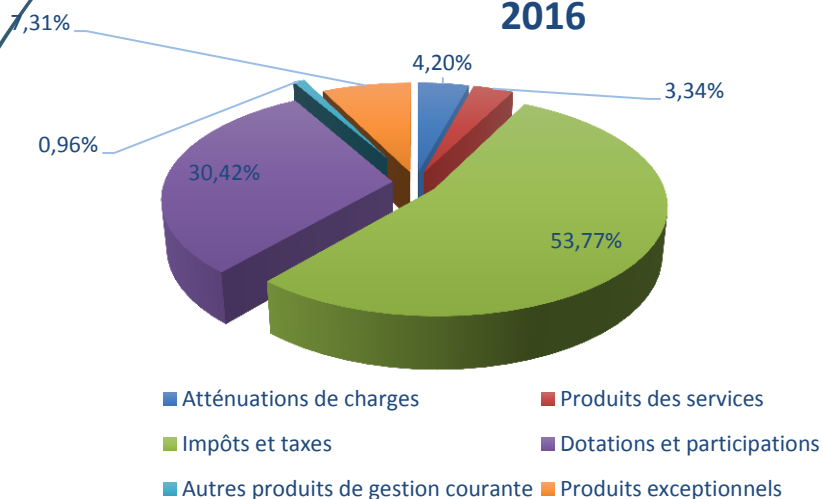
Recettes réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 (1)
Atténuations de charges	110 068	90 180	102 463	212 003
Produits des services	191 743	133 236	175 844	168 334
Impôts et taxes	2 697 919	2 768 330	2 726 365	2 713 885
Dotations et participations	1 793 605	1 755 615	1 685 890	1 535 460
Autres produits de gestion courante	124 907	39 039	187 105	48 246
Produits exceptionnels	6 109	10 703	51 483	368 845
Total	4 924 351	4 797 102	4 929 150	5 046 772
Delta N-1		-127 248	132 048	117 622

(1) Compte administratif provisoire



Les recettes réelles de fonctionnement 2016 sont en hausse de 2%. Cette évolution s'explique par une forte augmentation des atténuations de charges et des produits exceptionnels.

Structure des recettes réelles de fonctionnement 2016



Les recettes fiscales représentent 54% des recettes réelles de fonctionnement. Les dotations et participations de l'Etat, en forte baisse représentent 30% des RRF.

Les autres postes, représentent 16% des RRF.

Autonomie financière de la ville de Baccarat : 54%

(ratio « produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement »)

Pour la moitié des Communes, le produit des contributions directes représente plus de 33% de leurs recettes réelles de fonctionnement,

Dépendance financière de la ville de Baccarat :

23%

(ratio « DGF / recettes réelles de fonctionnement »)

Permet d'apprécier le degré de dépendance financière de la commune à la principale dotation de l'état.

Plus de 50% des Communes ont une dotation globale de fonctionnement qui représentant 33% de leurs recettes

La fiscalité

Produit de la fiscalité directe locale 2014 à 2016

Taxes		CA 2014	CA 2015	CA 2016 (1)
Taxe d'habitation	TH	920 041	959 791	918 677
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	698 056	710 575	722 914
Taxe sur le foncier non bâti	TFPNB	15 996	16 157	16 316
Cotisation foncière des entreprises	CFE	238 924	198 127	204 307
Total recettes taxes directes locales		1 873 017	1 884 650	1 862 214

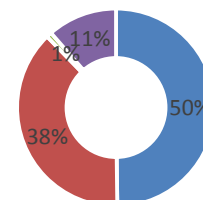
(1) Compte administratif provisoire

Evolution des taux de la fiscalité directe locale 2013 à 2016

Taxes		Taux taxes directes locales			
		2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	TH	19,88	20,38	20,38	20,38
Taxe foncière bâti	TFPB	15,96	16,36	16,36	16,36
Taxe foncière non bâti	TFPNB	34,41	35,27	35,27	35,27
Cotisation foncière des entreprises	CFE	20,33	20,84	20,84	20,84

Les taux d'imposition des ménages de la ville de Baccarat sont plus forts que les taux moyens de même strate et que les taux des communes avoisinantes, mais ne possédant très peu voire pas d'infrastructures. La fiscalité économique est également plus élevée. En 2014, un effet taux de 2,5 points cumulé à l'effet base a permis de dégager un produit en augmentation. Il n'y a pas eu d'évolution des taux en 2015 et 2016.

Structure des produits de la fiscalité



- Taxe d'habitation
- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti

Les taux ont été augmentés en 2014 de 2,5 % de manière à atténuer la baisse des dotations de l'Etat. Cette hausse des taux a permis à la collectivité de générer des recettes supplémentaires, mais n'a pas permis de combler totalement cette baisse des dotations. En 2016, les taux ont été maintenus à leur valeur de 2015 et de 2014.

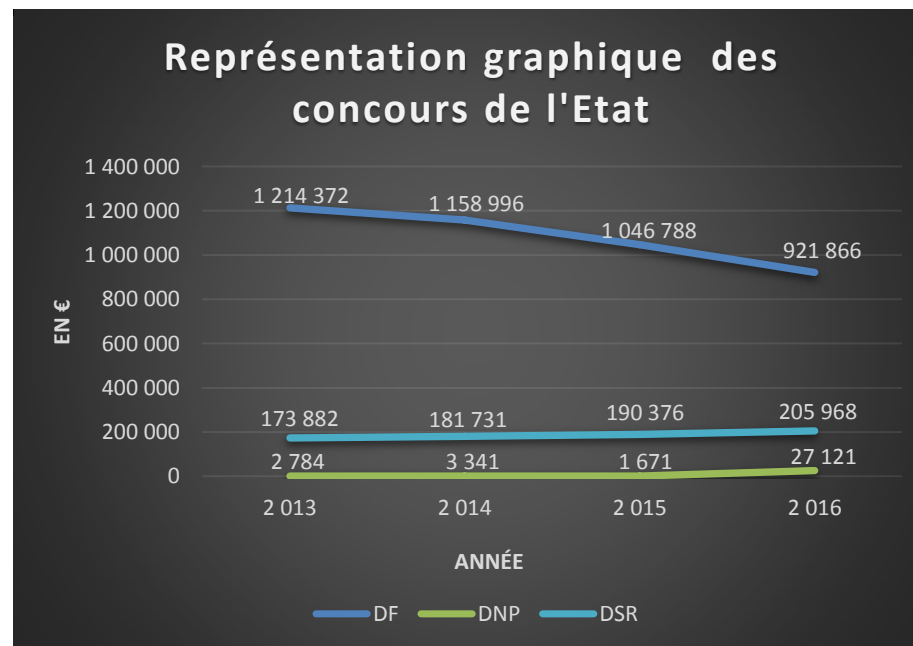
Pour le budget 2017, la municipalité continue son travail sur l'optimisation des recettes de fonctionnement afin de maintenir un niveau de service public local conforme aux attentes des administrés et de continuer l'investissement sur la Commune.

Les concours de l'Etat

Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement *Baisse des concours de l'Etat de 2014 à 2016*

Dotations		CA 2013	CA 2014	Delta N-1	CA 2015	Delta N-1	CA 2016 (1)	Delta N-1
Dotation forfaitaire	DF	1 214 372	1 158 996	-55 376	1 046 788	-112 208	921 866	-124 922
Dotation nationale de péréquation	DNP	2 784	3 341	557	1 671	-1 670	27 121	25 450
Dotation de solidarité rurale	DSR	173 882	181 731	7 849	190 376	8 645	205 968	15 592
Total dotations		1 391 038	1 344 068	-46 970	1 238 835	-105 233	1 154 955	-83 880

(1) Compte administratif provisoire



A l'issue des 4 années de contribution au redressement des finances publiques, institué par la loi de Finances 2014, les Communes auront supporté un prélèvement de 4,2 Mds d'€ soit plus de 4% de leurs recettes de fonctionnement brutes.

Afin de soutenir la reprise de l'investissement du bloc communal (communes et interco), l'effort demandé est ramené à 1,035 Mds d'€ pour 2017, contre 2,071 Mds d'€ en 2015 et 2016.

L'estimation de la réduction 2017 appliquée à la dotation forfaitaire est estimée 0,94% des recettes de fonctionnement 2015 (corrigées des atténuations de produits).

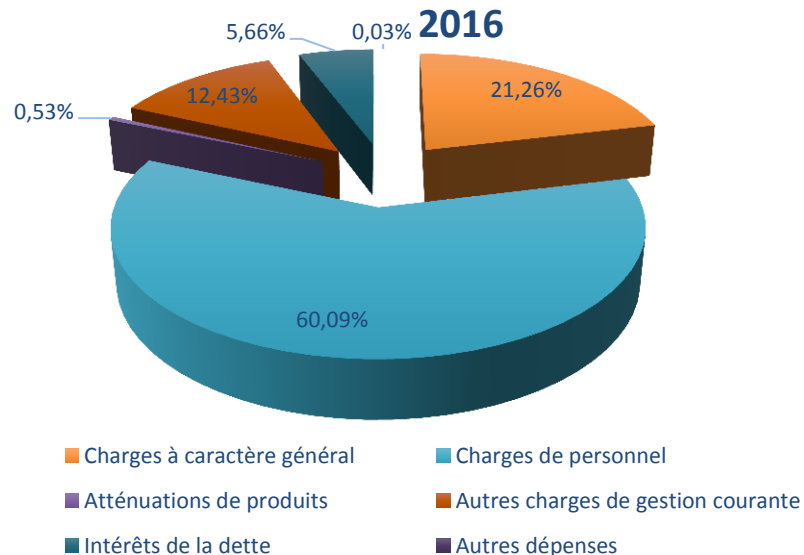
Au 31 décembre 2016, la contribution de la ville de Baccarat, au redressement des finances publiques, est de **515 000€**. La contribution 2017 est estimée à **60 000€**. A l'issue de cette 4^{ème} année, la ponction cumulée sur la dotation forfaitaire est estimée à **850 000€**.

Dépenses de fonctionnement

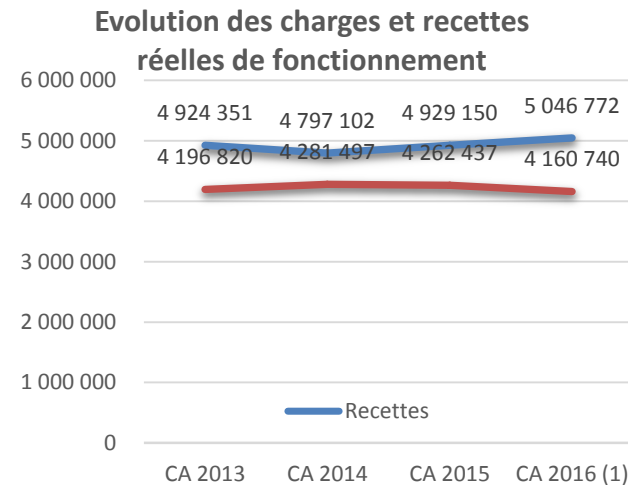
Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016 (1)
Charges à caractère général	846 717	924 828	883 554	884 744
Charges de personnel	2 526 207	2 496 854	2 566 361	2 500 277
Atténuations de produits	1525	0	19 368	22 011
Autres charges de gestion courante	525 955	500 201	519 253	517 145
Intérêts de la dette	293 951	276 311	248 938	235 389
Autres dépenses	2 465	83 303	24 963	1174
Total	4 196 820	4 281 497	4 262 437	4 160 740
Delta N-1		84 676	- 19 060	- 101 697

(1) Compte administratif provisoire

Structure des charges réelles de fonctionnement



L'évolution des charges de la collectivité est maîtrisée. La dynamique enclenchée de gestion optimisée des dépenses permet d'obtenir une diminution des dépenses réelles de fonctionnement. 2017 devra s'inscrire sur cette même dynamique de maîtrise et de performance achat.



Il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de stabiliser le niveau d'épargne brute (autofinancement) qui permet de financer tout ou partie de l'investissement après remboursement du capital de la dette.

Calcul de l'épargne brute : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette
 Epargne brute 2014 : 505 600€
 Epargne brute 2015 : 667 000€
 Epargne brute 2016 : 886 000€

Objectif:

maîtriser les
charges de
personnel



Dépenses de personnel

Données financières relatives aux Ressources Humaines

L'article L 2312-1 code général des collectivités territoriales modifié par la Loi NOTRe qui précise que « dans les Communes de plus de 10 000 habitants », le ROB doit contenir une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. La ville de Baccarat n'est donc pas soumise à cette obligation.

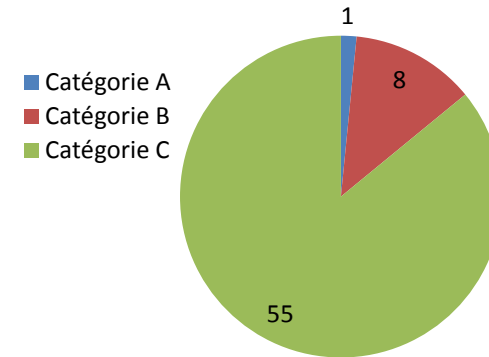
	2014	2015	2016
Charges de personnel	2 496 854€	2 566 361€	2 500 277€

Le poste dépenses de personnel est le 1^{er} poste de charges des collectivités, 60% des DRF en 2016. Par rapport à 2015, ce poste est en diminution, signe d'une gestion optimisée au regard de certains facteurs externes impactant les collectivités territoriales (hausse des cotisations, revalorisation de carrières, mesures catégorielles).

La collectivité a entamé en 2016 une réflexion sur l'optimisation temps mission agents, valorisation et conception d'un nouvel organigramme, avec un objectif de déploiement 1^{er} semestre 2017.

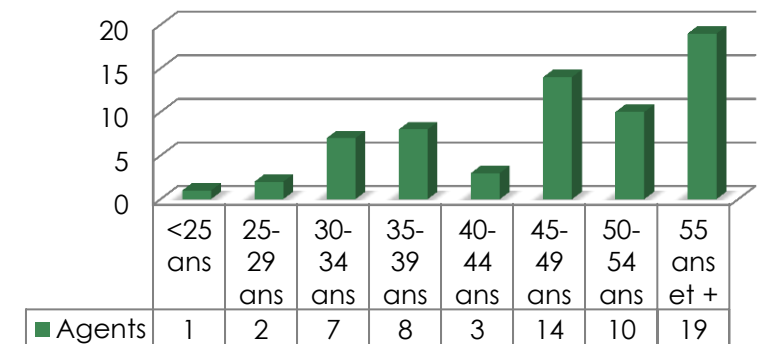
Aucune évolution notable dans la structure des effectifs n'est prévue. Néanmoins, à l'occasion de chaque départ d'agent, une réflexion est et sera menée pour déterminer la façon optimale de délivrer le service et sur la nécessité ou non de procéder à un remplacement.

Effectifs et Répartition des emplois de la ville de Baccarat au 31/12/2016



Nombre d'Agents au total :
64 agents (pour 57,93 ETP)
33 Hommes et 31 Femmes

Pyramide des âges



Subventions versées aux associations

	2014 (montant en €)	2015 (montant en €)	2016 (montant en €)
Associations sportives	44 920€	65 223€	53 216€
Associations caritatives	7 550€	8 050€	7 550€
Associations patriotiques	500€	720€	1 100€
Associations culturelles	36 400€	46 850€	46 650€
TOTAL des subventions accordées	89 370€	120 843€	107 516€

Taux de participation à la vie associative : 0,03

(total des subventions aux associations divisé par dépenses réelles de fonctionnement)

Montant de subvention par habitant en 2016 :
23,80€

Les demandes de subventions 2017, feront l'objet d'un examen circonstancié en fonction des éléments d'arbitrage définis. Par ses subventions et différentes formes de soutien pratique, la municipalité accompagne l'ensemble des associations qui contribuent au dynamisme de la vie local et à tisser un lien social fort dans la commune. Par les activités et les animations qu'elles organisent, les associations sont des acteurs irremplaçables de la construction du lien social. Ce sont elles qui permettent le maintien de la solidarité, l'épanouissement des individus à tous les âges de la vie, le développement culturel et sportif.

Tout versement de subvention est obligatoirement soumis à délibération en Conseil municipal



Section d'investissement

- Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Dès lors que ces dépenses sont considérées comme des dépenses d'investissement, elles peuvent faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sous réserve des autres conditions d'éligibilité fixées par les articles L. 1615-1 à L. 1615-12 - et R. 1615-1 à D. 1615-7 du CGCT

Les dépenses d'investissement 2016	
Salle des fêtes	9 244
Eglise de Badménil	8 028
Eglise Saint-Rémy Baccarat	20 417
Acquisition matériel divers	35 367
Acquisition matériel de transport	4 755
Acquisition matériel écoles	6 595
Travaux bâtiments scolaires	23 177
Travaux bâtiments communaux	27 241
Espaces ludiques et sportifs	24 173
Vestiaires stade Michaut	3 078
Extension création salle des sports	47 867
Musée du Cristal et du Parfum	40 755
Signalisation verticale et horizontale	33 233
Travaux de voirie	45 989
Aménagement terrain Orangerie	2 980
Vidéo protection	72 807

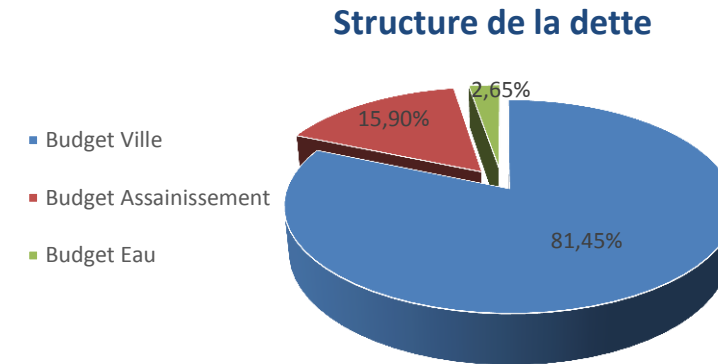
Total des dépenses d'équipement et travaux **405 707**

Le financement des équipements 2016 a été réalisé à hauteur de 205 000 € par autofinancement et 200 000€ par appel à l'emprunt. La ville s'est désendettée de 330 000€ et conforte sa stratégie de désendettement progressif.

La dette

- Le remboursement de la dette constitue une dépense obligatoire, qu'il s'agisse du remboursement du capital ou des frais financiers. L'approche globale de la dette permet de mettre en exergue les données générales en synthétisant les informations nécessaires à la définition de la stratégie financière adéquate. Les communes, investisseurs récurrents et développeurs de services, sont des emprunteurs structurels, donc permanents.

Etat de la dette au 31.12.16		
Budgets	CRD au 31/12/16	% du CRD
Budget Ville	6 607 000 €	81,45%
Budget Assainissement	1 290 000 €	15,90%
Budget Eau	215 000 €	2,65%
Total capital restant dû	8 112 000 €	100,00%



- La gestion de la dette se définit par la capacité de la collectivité d'adapter et de faire évoluer son encours en fonction de quatre objectifs principaux : réduire le montant des frais financiers, dégager des marges de manœuvre financières et/ou budgétaires, diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés, pérenniser le financement des investissements,
- L'emprunt occupe une place centrale dans le financement des investissements et l'équilibre du plan de financement d'un investissement public implique en permanence d'arbitrer, en sus des subventions et participations diverses, deux sources de financement : l'autofinancement et l'emprunt.

- Le choix entre autofinancement total et dose d'emprunt doit être abordé à la lumière des « contraintes » qui pèsent sur la collectivité. Il convient en effet d'équilibrer le financement des équipements entre l'épargne (qui incombe au contribuable d'aujourd'hui) et l'emprunt (reporté sur le contribuable de demain et futur usager de l'équipement).
- S'agissant de la structure de l'encours de la dette de la ville, malgré un marché bancaire extrêmement bas la renégociation des emprunts auprès des divers organismes bancaires se heurte à la problématique du montant élevé des indemnités de rachat. En effet, les indemnités calculées ne permettent pas de dégager de marge de manœuvre, le rachat s'en trouve sans intérêt.
- La stratégie déployée est une dynamique de recours à l'emprunt au maximum à 60% du remboursement annuel du capital de la dette. Ce niveau d'appel à de nouveaux flux bancaires permet de poursuivre le processus de désendettement de la collectivité tout en maintenant la mixité du financement des investissements par autofinancement et emprunt.

Désendettement 2016	
Budgets	Capital remboursé
Budget Ville	536 000 €
Budget Assainissement	100 000 €
Budget Eau	42 000 €
Total capital restant dû	678 000 €

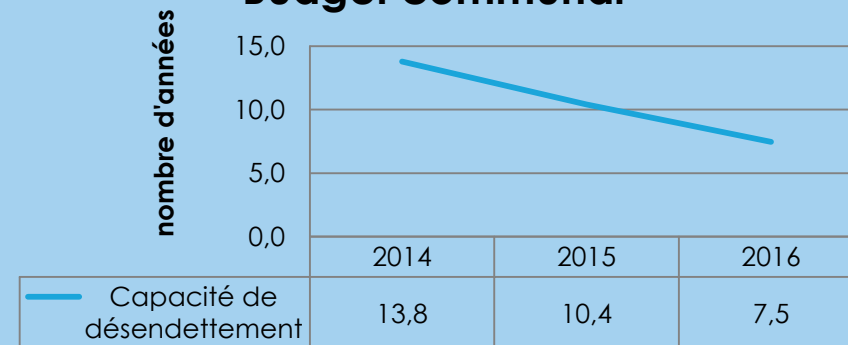
Un processus de désendettement confirmé en 2017 sur la même dynamique que 2016

Capacité de désendettement:

(ratio « encours de la dette/ épargne brute »)

En combien d'années, la ville de Baccarat pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut?

Capacité de désendettement Budget communal



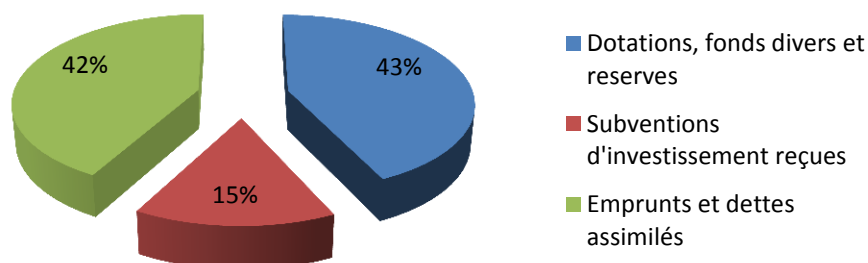
En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans

Recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement			
Désignation	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	120 625 €	273 379 €	204 718 €
Subventions d'investissement reçues	76 939 €	221 522 €	70 991 €
Emprunts et dettes assimilés	0,00	450 000 €	200 000 €
TOTAL DEPENSES	197 564 €	944 901 €	475 709 €

Les dépenses non couvertes par les recettes d'investissement réalisées sont financées par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement sur la section investissement) ou épargne brute – remboursement du capital des emprunts de l'exercice

STRUCTURE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2016

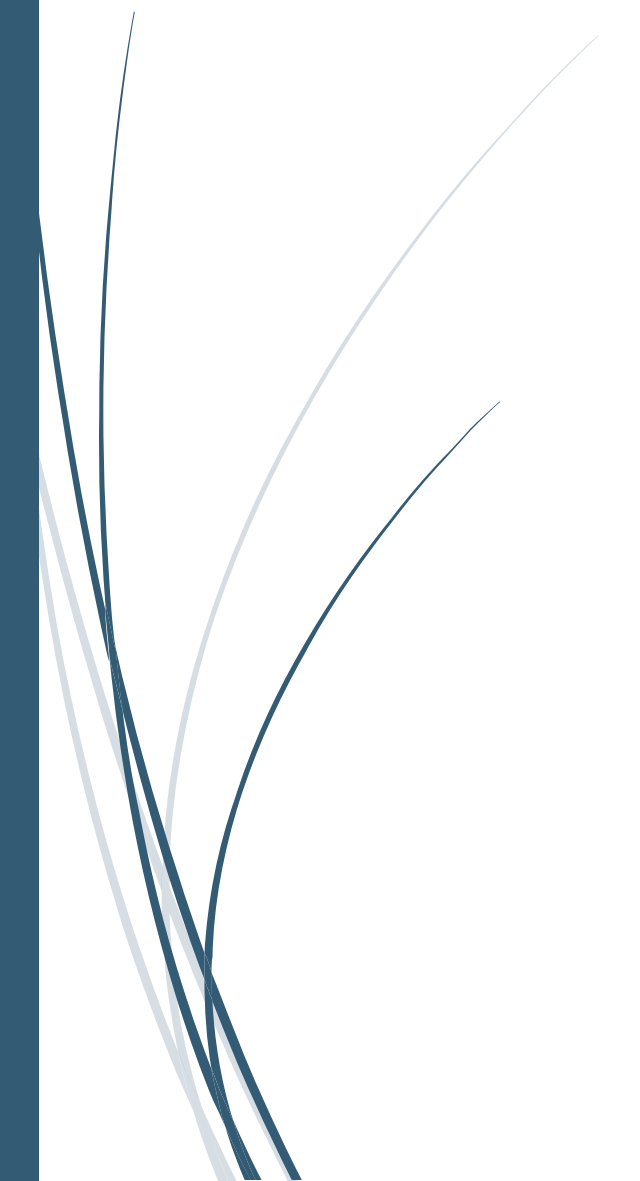


Principales recettes d'investissement 2016	
FCTVA	187 000
Taxe d'aménagement	13 000
Subventions état et établissements nationaux	48 000
Subventions régions	9 000
Dotation d'équipement des territoires ruraux	13 000
Emprunts en euros	200 000
Produits des cessions d'immobilisations	90 000
Dotations aux amortissements	658 000
Total	1 218 000

Ratios appliqués à la ville de Baccarat

Budget principal	Ratio	2014	2015	2016	Moyenne nationale de la strate 3500/5000 habitants (DGCL)
Recettes	impôts directs par habitant	414 €	417 €	412 €	456 €
	dotation / habitant (DGF / DSR / DNP)	297 €	274 €	255 €	167 €
	Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 061 €	1 091 €	1 117 €	1 041 €
Dépenses	dépenses réelles d'investissement par habitant	243€	373 €	211 €	259 €
	dépenses de personnel en %	58,3%	60,2%	60,1%	48,4%
	Dépenses de personnel par habitant	552 €	568 €	553 €	440 €
	dépenses réelles de fonctionnement par habitant	947 €	943 €	921 €	908 €
	dette en capital par habitant au 31/12	1 543€	1 537 €	1 462 €	788 €

Population au 1er janvier 2016 : 4519 habitants (sources INSEE)



Programmation des projets de la Collectivité



Une gestion financière et budgétaire qui s'inscrit dans le temps

- Le ROB 2017 s'inscrit dans une continuité temporelle. La crédibilité d'une stratégie budgétaire et financière s'inscrit dans la durée, à travers la poursuite opiniâtre d'objectifs de bonne et saine gestion. Le ROB, puis le DOB qui suit, fixent un cap, maintenu fermement en dépit des vents contraires.
- Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité s'est assignée plusieurs objectifs, très clairs:
 - Stabiliser l'annuité pour ne pas détériorer notre autofinancement et même améliorer notre capacité à investir,
 - Ajuster le volume d'investissements en fonction du nouveau montant d'emprunts mobilisable pour stabiliser l'annuité et donc définir les opérations prioritaires à financer ou à subventionner et les montants à y consacrer,
 - Affirmer sa volonté de stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement (y compris de la masse salariale), première condition pour assurer l'équilibre futur de nos budgets et affecter prioritairement le maximum de nos moyens à l'investissement,
 - Poursuivre le réexamen de nos politiques, tous domaines confondus, pour proposer des mesures susceptibles de dégager de nouvelles marges de manœuvre aussi bien en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, seconde condition nécessaire pour assurer l'équilibre de nos budgets à venir.
 - Evaluer et au besoin ajuster les partenariats existants avec nos partenaires de tous ordres afin que l'évolution des moyens mis à leur disposition par la ville soit en adéquation avec nos ressources.
- Ces objectifs convergent tous, en réalité, vers la même finalité : permettre à la ville de Baccarat de demeurer maître de son destin, de conserver une capacité à agir et à investir pour son territoire

Programmation des investissements

- Gestionnaire de la pénurie, à l'instar des collectivités locales, la ville de Baccarat fait face à une baisse importante de ses dotations de l'État. La situation appelle à une revue exigeante des missions et surtout une recherche accrue d'efficacité. Innovatrice et gestionnaire, la collectivité doit s'adapter aux contraintes budgétaires.
- Le processus enclenché d'optimisation des charges de gestion courante permet à la collectivité de dégager des marges de manœuvre. La maîtrise des investissements passe par l'évolution d'un niveau de contrôle à un niveau de pilotage des finances de la ville. L'objectif étant de stabiliser l'investissement en passant par un faible recours à l'endettement afin d'impulser une dynamique de désendettement soutenue et une fiabilité d'épargne.
- Il est indispensable de recenser, anticiper et gérer les besoins de la collectivité en matière d'investissement afin de définir une programmation en adéquation avec les niveaux de financement de la collectivité.
- L'austérité financière actuelle amène les collectivités locales à rationaliser encore davantage que par le passé leur gestion financière. L'objectif majeur de la gestion financière concerne la contrainte d'équilibre financier à court et à moyen terme, qui s'exprime dans la règle impérative du maintien de la solvabilité. Pour une collectivité, le bon équilibre financier est celui qui permet dans la durée de maintenir simultanément solvabilité et crédibilité financière. Il est donc conditionné par les objectifs que se fixe la collectivité au regard de ce double enjeu. Les moyens techniques à mettre en œuvre pour que ces objectifs soient tenus constituent, pour la collectivité, un moyen de s'assurer de sa liberté à réaliser ses projets tout en se réservant la possibilité d'en concevoir d'autres à plus long terme.
- Cadre de référence et d'actions à travers des projets prioritaires, le plan pluriannuel d'investissement (PPI) est aujourd'hui au cœur de la prospective financière des collectivités et de leur budget. Outil prospectif et de pilotage, indispensable à la fois aux élus et aux cadres des collectivités, il permet d'exprimer les choix stratégiques et les enjeux liés à la gestion des investissements. En d'autres mots, il permet de savoir si le programme des investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien des équilibres financiers. Il permet également d'exprimer de manière prévisionnelle l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

- La ville a la volonté de disposer d'un outil de programmation des investissements envisagés à horizon 2020. Cette feuille de route permettra de se projeter dans l'avenir en inscrivant d'un côté le calendrier et les coûts des projets à financer et de l'autre les ressources prévisionnelles.
- Ce document stratégique d'aide à la décision qui a été réalisé, intègre et priorise l'ensemble des projets d'investissement recensés. A cette base évolutive, ajustable et vivante, l'adjonction d'un instrument de suivi permet d'accompagner et piloter les phases de réalisation construites sur une arborescence par **Programmes des Politiques Publiques**.

L'objectif est un maintien des niveaux d'investissement à hauteur de 600 000€ par an soit 1,8 millions d'€ pour les 3 années à venir.

- Les investissements programmés donne lieu à arbitrage en fonction des priorités définies et des capacités financières de la ville.

Gérer la maintenance des équipements existants

Et investir dans de nouveaux équipements

Le budget 2017 qui sera proposé d'ici le 10 avril prochain s'ancrera pleinement dans les deux principales caractéristiques actuelles de la collectivité, qui sont d'une part un désendettement progressif qui lui permet d'envisager ses nouveaux investissements avec confiance, puis, d'autre part, une nécessité et une volonté réaffirmées de maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement dans le souci de garantir la faisabilité des ses projets mais aussi de préserver l'avenir financier de la commune.

Les priorités d'investissement retenus pour l'année 2017

Travaux d'accessibilité

Travaux et équipements du cimetière

Concours d'Architectes pour le Marché du
flacon et du parfum

Travaux édifice culturel

Travaux et équipements au niveau des
espaces verts

Travaux et équipements scolaires

Travaux et équipements sportifs et culturels

Travaux de voirie



Conclusion

L'année 2016, comme l'année 2015, ont été marquées par la volonté de la Municipalité de désendetter la ville.

La nécessité d'augmenter la capacité d'autofinancement brut nous oblige à continuer cette politique en 2017 afin de conserver une capacité dynamique de désendettement satisfaisante.

L'année 2017 nous imposera de redoubler d'efforts en matière d'économies budgétaires. Ainsi, les mesures prises ces dernières années seront pérennisées et renforcées, tout en évitant au maximum d'alourdir la participation des ménages bachâmois.

La ville de Baccarat devra actionner plusieurs leviers autre qu'un ajustement par l'impôt, à savoir :

- ➔ Une réduction des dépenses de fonctionnement en ayant davantage recours à des procédures de marchés publics,
- ➔ Une maîtrise de la masse salariale qui doit passer par une rationalisation des postes et des missions,
- ➔ Un nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la ville.

La fusion de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal avec celle de Lunéville au 1^{er} janvier 2017 peut avoir un impact bénéfique sur la ville, ses habitants et son budget. Il convient donc d'avancer avec prudence en ayant toujours à cœur le bien commun.